

**FICHE D'INFORMATION CONCERNANT
LA BOURSE ERASMUS+ ETUDES
Année universitaire 2025-2026**

A) Pays éligibles :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Turquie

B) Conditions et critères d'attribution :

- durée du séjour : de 2 à 12 mois **par cycle d'études**
- être inscrit régulièrement à l'INSA de Strasbourg et effectuer un séjour d'études dans le cadre du cursus.
- Loger dans le pays d'accueil et y payer un loyer - un justificatif sera demandé
- Il y a également la possibilité de bénéficier d'un soutien linguistique dans la langue de travail, si besoin :
<https://academy.europa.eu/>

Pour la décision d'attribution ou non d'une bourse, il sera tenu compte des critères suivants :

- situation sociale et financière de l'étudiant
- frais réels de mobilité (coût de la vie dans le pays d'accueil, éloignement...)
- handicap ou besoins éducatifs spécifiques éventuels

C) Jury d'attribution :

Le jury chargé d'examiner les demandes de bourses Erasmus-Etudes est composé de la Responsable du pôle formation-scolarité, de la Directrice de la formation, de la Directrice Générale des Services, de la Directrice des Relations Internationales et de la responsable de la mobilité sortante.

- Il convient de noter que le montant de la bourse est défini par le jury d'attribution, **en fonction des règles imposées par l'Agence Erasmus dans le cadre du programme Erasmus +**, notamment en fonction de la classification des pays par groupes, avec des fourchettes d'allocations imposées et un écart minimum à respecter entre les groupes
- L'obligation de rémunérer sur la même base tous les étudiants allocataires effectuant un séjour d'études dans un même groupe de pays, indépendamment de la situation particulière de chaque étudiant, ne nous permet pas de moduler le montant de base, mais uniquement de moduler la durée prise en compte (au prorata de la durée en nombre de jours et du montant mensuel fixe).

Groupe	Pays de destination	Bourse mobilité de stage (pour une base de 30 jours)
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède	450 Euros
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	350 Euros
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Macédoine du Nord, Roumanie, Serbie, Turquie	350 Euros

- il existe trois statuts : **allocataire** (prise en compte de la totalité de la durée de mobilité pour l'attribution de l'allocation), **allocataire partiel** (prise en compte d'une partie de la durée de la mobilité pour l'attribution de l'allocation), **non allocataire** (pas d'allocation du tout)

COMPLEMENT DE BOURSE INCLUSION ET TRANSPORT ECO-RESPONSABLE :

- Les critères suivants pourront donner lieu à un complément d'allocation dans le cadre de l'inclusion (250 Euros mensuels, au prorata du nombre de jours) : handicaps, problèmes de santé, obstacles économiques et géographiques. Les étudiants qui pensent être éligibles devront le signaler par mail à : international@insa-strasbourg.fr et déposer les justificatifs nécessaires sur MoveOn, dans le formulaire approprié.
- Un forfait transport pour le voyage aller-retour (dont le montant dépend de la distance entre le lieu de l'établissement d'origine et le lieu de l'établissement d'accueil) est attribué d'office au bénéficiaire de la bourse.
- L'utilisation d'un moyen de transport éco-responsable pour le voyage aller et retour (train, bus, co-voiturage via une plate-forme officielle) donne lieu à un versement complémentaire ; pour pouvoir en bénéficier, les étudiants concernés devront joindre les justificatifs (en bonne et due forme et en cohérence avec les dates de leur mobilité) avec leur attestation de présence, après la fin de leur mobilité.

ATTENTION ! Il est très important que vous soyez bien assuré lors de votre séjour d'études à l'étranger ! Dans certains pays il y a des surcoûts médicaux très importants ! Vous devrez, lors de votre mobilité à l'étranger, avoir une carte européenne d'assurance maladie valable pour toute la durée de votre séjour. Par ailleurs, nous vous recommandons fortement de souscrire aussi à une assurance habitation, responsabilité civile, de voyage, de rapatriement en urgence et hospitalisation.

N.B. Toutes les informations fournies seront traitées dans le respect de la RGPD.